Quarante-cinquième année — N° 137. (EDITION DU MATIN) JEUDI 17 MAI 1900.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS ET MÉTIERS

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. : Six mois, 9 fr. : Un an, 16 fr. Les autres Départements et l'Etranger le sort en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : à Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattenow, rue Saint-Jacques, 38. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bertrand, 4, Place de la Bourse, 4, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemesre, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare

◆ CE NUMÉRO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES ◆

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC

Orléans vient de fêter l'anniversaire de Jeanne.

C'est le 7 mai que les Anglais, battus, refoulés, écrasés, furent contraints de lever le siège de cette ville.

Il n'y a nulle part une plus belle page de bataille dans nos récits épiques.

L'inspiration de la Pucelle y fut merveilleuse. Entrée huit jours auparavant dans les murailles par une habileté stratégique, qui ne le cédait qu'à sa bravoure, elle avait employé toutes ses heures, jour et nuit, à préparer l'offensive la plus hardie, passant outre aux récriminations et aux avertissements sinistres de capitaines tels que Dunois et n'écoutant que ses voix.

Autour d'elle, commençait à poindre un morne désespoir. Elle ranimait tous les courages. L'armée de secours arriva à l'heure suprême qu'elle avait annoncée. Les Anglais étaient terrifiés à ce point que, disait Suffolk, leurs soldats se croyaient frappés par la vengeance divine.

Au jour dit, elle cria à son écuyer : « Mes armes, apportez-moi mes armes et amenez-moi mon cheval ! » Et elle conduisit elle-même l'assaut des bastilles ennemies. Elle avait prophétisé qu'il sortirait du sang de son corps au-dessus du sein. Elle reçut, en effet, une flèche au-dessus du sein. La blessure était profonde. L'épaule était traversée. On la pensa.

Mais elle resta sur la brèche, et bientôt les tourelles et les boulevards des Anglais tombaient en notre pouvoir. Elle avait prédit à Glacidas, un de leurs chefs, que le siège serait levé, mais qu'il ne le verrait pas ; et M. Henri Martin, peu suspect de complaisance, reconnaît que Glacidas fut tué la veille de la délivrance d'Orléans.

Ce sont ces superbes fastes que la ville d'Orléans célèbre chaque année. En évoquant la sublime, rapide et éblouissante épopée dont elle fut l'une des étapes capitales, elle sent bien qu'avec elle vibrent tous les cœurs.

Quand le soir, de la tour séculaire tonne le canon, quand la cloche du beffroi sonne de quart d'heure en quart d'heure, joignant ses volées à celles de la cathédrale et des églises, quand le maire d'Orléans remet sur le parvis de la basilique, à l'évêque, l'étendard de Jeanne d'Arc, il semble que l'âme de la France traverse de son souffle cette archaïque restitution de l'un des plus imposants et des plus touchants faits d'armes de la vieille France !

***

Ailleurs encore qu'à Orléans, refleurissent avec cette semaine de mai les vertus et les exploits de la pauvre fille.

Sur tous les points de la France ensanglantée où elle posa le pied, les pieuses manifestations se multiplient.

Un pèlerinage traditionnel conduit à Domrémy-la-Pucelle — comme s'appelle maintenant le petit village — les populations de la vallée de la Meuse, aujourd'hui si proches de la frontière allemande, et que les délices du lointain et vaillant passé font frémir d'espoir. La maison natale de Jeanne a été conservée. On y suspend des ex-voto, des croix, des couronnes, des drapeaux.

A Chécy, où elle s'est arrêtée, à Jargeau, qu'elle a délivré des Anglais, on honore annuellement l'héroïne. A Saint-Cyr-en-Vel, la principale rue, où elle descendit de cheval, porte son nom.

Rouen n'a pas été la dernière à proclamer la réhabilitation de l'innocente, après que les grands juges l'eurent décrétée. En 1756, elle lui élevait un monument sur le Vieux-Marché où elle avait été brûlée.

Nancy, la vieille cité lorraine, abrite sous les voûtes de sa cathédrale une Jeanne d'Arc en marbre due au ciseau d'Antonin Mercié.

Et d'autres glorifications lui sont préparées, en ce moment même, par des mains patriciennes !

***

Paris est trop patriote pour ne pas avoir pris une place prépondérante dans ce concert de la reconnaissance française auquel s'associent les Anglais eux-mêmes qui voudraient effacer la tache faite à leur honneur par le hideux supplice.

Une des rues de Paris a été baptisée de ce nom à jamais béni.

Une statue lui a été érigée tout près de l'endroit où elle fut blessée à l'assaut du 8 septembre.

La place des Pyramides la montre dans sa juvénilité courageuse, un peu trop atténuée par le talent délicat de Frémiet, et elle se pavoisait hier de fleurs et de couronnes, dont l'une, notamment, déposée par la Société amicale du Loiret.

Et voici maintenant que sur la place Saint-Augustin, en face du porche de l'église, se profile dans l'espace la Jeanne d'Arc équestre, inspirée et frémissante, de M. Paul Dubois, qui apparut au Salon de 1895.

On ne pouvait choisir un emplacement plus radieux. Depuis hier l'œuvre se détache libre et fière, dans toute sa beauté, de quelque côté qu'on la considère.

L'expression est à la fois idéale et virile. Le cheval est en plein port de guerre. Sa crinière flotte au vent. Le bras droit déployé, portant l'épée prête à frapper, l'héroïne, casque en tête, le regard droit devant elle, est solidement assise sur ses étriers. La jeunesse vibre en elle. Mais ses épaules ouvertes, sa poitrine gonflée, sa jambe collée à la selle, la mâle aisance de son attitude sous la lourde cuirasse, trahissent la robustesse physique d'une fille de laboureurs.

En réalisant cette composition magistrale, M. Paul Dubois a fait mieux que de donner à l'art universel une des œuvres du temps présent, qui méritent le plus de survivre, il a interprété, il a traduit le sentiment mêlé d'orgueil, d'attendrissement et de gratitude qui anime la France.

Le piédestal est de M. Formigé. Il est en marbre et d'un seul bloc. Le style en est des plus simples. Les inscriptions qui y figurent recèlent un bref historique de la mission de Jeanne avec ces deux dates : 1412 — 1431 — qui résument lapidairement cette existence qui passa comme l'éclair d'une épée.

Et encore cette prophétique signification qu'elle fit au duc de Bedford : « Je suis cy venue de par Dieu le Roy du Ciel pour vous bouter hors de toute France. »

Qu'ajouter à cette parole grandiose en qui respire la créature la plus douce, la plus haute et aussi la plus généreuse qui émerge de nos annales nationales et des lointains de l'humanité, et dont l'apothéose se répétera dimanche sous les voûtes de Notre-Dame.

Elle dépasse la mesure ordinaire de l'espèce humaine, cette jeune Lorraine de dix-sept ans, qui eut la pureté du lis, le dévouement d'une femme, la flamme guerrière, et en qui se réveilla le cœur défaillant d'une grande nation.

T. P.

Informations

Deux ministres à Dunkerque

Paris, 15 mai. — M. Baudin, Ministre des Travaux publics et M. Millerand, Ministre du Commerce, se rendront à Dunkerque, lundi prochain, 21 mai, afin de se rendre compte de l'importance des travaux qui vont être entrepris d'accord avec la Chambre de Commerce et la municipalité dans l'ouest de Dunkerque.

Le gagnant du gros lot

Rodez, 15 mai. — On annonce ce matin que le numéro 405,380, sorti au dernier tirage du Crédit foncier, et gagnant l'un des deux gros lots de cent mille francs, est le numéro d'une obligation appartenant à M. Arribel, ex-agent-voyer à Rodez, qui jouit, depuis plus de vingt ans, de sa pension de retraite dans cette ville.

Nouveau renvoi du procès Zola

Paris, 15 mai. — Le procès Zola-Perreux, qui avait été inscrit aux rôles des assises de Seine-et-Oise pour le 23 mai courant, vient de nouveau d'être renvoyé à une session ultérieure par ordonnance de M. de Baudesson, président des assises.

Rixe entre douaniers et contrebandiers

Foix, 15 mai. — Cette nuit, sur la frontière andorrane, dans la vallée d'Aston, les douaniers de la brigade des Cabannes ont surpris une bande de contrebandiers andorrans.

Une bataille s'est engagée. Un contrebandier a été tué, un autre arrêté.

Un douanier a été très grièvement blessé.

Le parquet de Foix s'est transporté sur les lieux pour procéder à une enquête.

Au Parlement anglais

Londres, 15 mai. — M. Chamberlain a fait voter, cette nuit, par la Chambre des Communes, le bill qui organise la Fédération des colonies australiennes.

Le gouvernement anglais va proposer à la Chambre des Lords, l'introduction au Conseil privé de quatre représentants coloniaux qui auront le titre de « Lord », un pour l'Australie, un pour l'Inde, un pour le Canada, et un pour le Sud-Africain. Ils seront élus pour sept ans.

Les Allemands en Amérique

New-York, 15 mai. — En présence de l'accroissement du nombre des résidents allemands dans l'Amérique centrale et dans le sud de l'Amérique, accroissement considéré comme une menace pour la doctrine de Monroë, le département d'Etat a pris des mesures pour se rendre compte des faits.

Tous les représentants diplomatiques et consulaires en Amérique sont chargés de donner des renseignements à ce sujet. Le nom de l'Allemagne ne doit pas être mentionné pour ne pas donner ombrage au gouvernement allemand. Les instructions données portent sur les résidents de toutes les nationalités.

Le roi de Suède et l'Angleterre

Londres, 15 mai. — L'Université de Cambridge a décerné le diplôme de docteur en droit au Roi Oscar de Suède, à cause des sympathies qu'il a montrées pour l'Angleterre.

CHOSES ET AUTRES

Fin de dialogue, à la suite d'une brouille romanesque et pathétique :

— Alors, c'est fini ?

— Oui.

— Je vous tuerai !

— Pas demain, j'ai un grand dîner.

***

Noms harmonieux.

Paris compte en ses murs, en ce moment, pas mal de personnages aux noms exotiques.

Mais, pour la bizarrerie des noms, peu de gens peuvent concourir avec le chef actuel d'une tribu de Peaux-Rouges qui, dit-on, s'appelle : Matkamichikiakiak.

Cela signifie : Corbeau noir !

On cite encore, dans les îles Fidji, un roi dénommé : Pourahouaoukaikaila, et une reine répondant au nom de Kalkrianirriopouna.

Le record est détenu par le sultan de Djokdjokarta (dans l'île de Java). Ce malheureux s'appelle : Hamankouboebuonopaltinngalgonngabgourrachmansaldimnpanotagomode, — en un seul mot ! Et il est le cinquième du nom !

Pas étonnant d'ailleurs, que la prononciation des mots javanais soit malaisée. La Malaisie, forcément, est un pays de malaise.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 mai. — Les Ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le général de Galliffet, complètement rétabli, assistait au Conseil. MM. Georges Leygues et Caillaux étaient absents.

Les élections municipales

Le président du Conseil a donné connaissance des résultats, aujourd'hui complètement connus, des élections municipales. Les renseignements parvenus des départements, dit le compte-rendu officiel, établissent que le scrutin du 13 mai a confirmé et accentué le succès des candidatures d'union et de défense républicaine.

Les interpellations sur la politique générale du Cabinet

En prévisions des interpellations sur la politique générale, qui ont été déposées avant la séparation des Chambres, le Conseil a arrêté le sens des déclarations qui seront portées à la tribune par le Gouvernement.

La Banque d'Indo-Chine

Le Ministre des colonies a fait signer un décret, rendu après avis du Conseil d'Etat, prorogeant le privilège de la Banque d'Indo-Chine, moyennant l'engagement pris, par elle, de doubler son capital, de fonder de nouvelles succursales, et de comprendre dans ses opérations, les prêts sur récoltes.

La pêche à la ligne flottante

Le Ministre de l'Agriculture a fait signer un projet de loi autorisant la pêche à la ligne flottante, les dimanches et jours de fêtes légales pendant les périodes d'interdiction.

Mouvement judiciaire

Le Garde des Sceaux a fait signer un mouvement judiciaire portant nomination de présidents de Chambre à Poitiers et Agen et des nominations dans le Parquet. Aucune de ces nominations n'intéresse la région du Nord.

LA REPRISE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 15 mai. — Un journal considéré comme reflétant les idées gouvernementales, le « Courrier du soir », publie, au sujet des intentions du cabinet relativement à la reprise de l'affaire Dreyfus, les lignes suivantes :

« La situation du cabinet, dès la rentrée, peut être si claire et si solide que nous ne pouvons concevoir un apparence d'hésitation chez les républicains.

» Et d'abord le gouvernement doit exercer une double action.

» Contre les menaces extravagantes de M. Joseph Reinach, il a le devoir de déclarer que, dans aucun cas et sous aucune forme, tant qu'il aura la responsabilité du pouvoir, l'affaire Dreyfus ne recommencera. Elle est close, elle est solutionnée dans les consciences.

» Il n'est permis à personne d'apporter dans ce débat des susceptibilités que la Cour de cassation n'a pas eues... »

Une question

Paris, 12 mai. — M. le comte de Castellane, député des Basses-Alpes, vient d'adresser à M. le président du conseil la lettre suivante :

« M. le président du conseil,

» J'ai l'honneur de vous informer que je compte vous poser à la rentrée des Chambres une question sur les raisons qui ont empêché le gouvernement de démentir les assertions de M. Joseph Reinach au sujet de la reprise de l'affaire Dreyfus dans un discours récemment prononcé à Digne.

« Veuillez agréer, etc.

» Comte de CASTELLANE,
« Député des Basses-Alpes. »

LE GUET-APENS CONTRE Mme DE MARTEL

Paris, 15 mai. — Bien qu'elle se soit énergiquement refusé à porter plainte contre les auteurs de sa séquestration Mme de Martel s'est mise entièrement à la disposition de la justice qui a décidé de poursuivre contre inconnus :

1° Pour séquestration arbitraire.

2° Pour coups et blessures.

Comme on le sait, M. Boucart est chargé de l'instruction. M. Hamard, sous-chef de la sûreté, continuera ses recherches.

Le cocher qui a pris Mme de Martel place Pereire pour la conduire rue d'Alésia n'est pas encore retrouvé.

Ce matin un employé de l'octroi est venu déclarer à M. Hamard, que vendredi soir à 11 h. 1/2 une voiture qui répond absolument au signalement de celle dont a parlé Mme de Martel et qui a servi à son transport en banlieue (une vieille voiture sans numéro, avec des lanternes blanches dont les verres sont brisés) est rentrée dans Paris, sans voyageur, en passant par la porte de Bercy, où cet employé était de garde. L'employé de l'octroi, mis en défiance parpar l'aspect de la voiture et de son conducteur et ainsi que le lui commandait sa consigne, s'avança et fit arrêter la voiture, afin de voir si aucun objet soumis aux droits d'octroi ne s'y trouvait.

Le cocher, emmitouflé jusqu'aux yeux, laissa faire sans prononcer une parole, sans lever la tête, semblant se cacher. Aussitôt la barrière franchie, la voiture fila au grand trot. Le cocher est recherché.

L'employé de l'octroi ne pensait plus à ce véhicule, quand, en lisant dans les journaux, la description que Mme Gyp a faite de la voiture dont se servirent ses ravisseurs, il crut reconnaître en elle le vieux coupé en question.

La coïncidence du lieu et de l'heure le fortifièrent dans cette opinion et il demanda à être entendu par le chef de la sûreté.

L'enquête au sujet de la villa où a été enfermée Mme de Martel a déjà fait découvrir trois villas répondant à la description qu'en a faite Mme Gyp.

Une d'entre elles semble particulièrement désignée.

C'est une grande maison à deux étages, d'aspect désolé, construite sur le plateau abrupt qui domine la vallée de la Marne à Saint-Maurice.

Située au milieu d'un grand jardin entouré de murs assez élevés, une de ses issues donne accès sur un chemin nouvellement empierré, conduisant d'un côté, à la rue du Canal à Saint-Maurice, de l'autre à la rue des Corbeaux à l'extrémité de laquelle se trouve la caserne de gendarmerie remarquée par Mme de Martel.

La distance qui sépare la propriété et la caserne est de 250 mètres environ.

Du seuil de la porte d'entrée se distingue parfaitement le viaduc du chemin de fer de Vincennes à Saint-Maur, les fossés, le bois de Vincennes, le canal de Saint-Maurice et la Marne. Ces détails sont tous relevés dans les différentes déclarations faites par Mme de Martel.

Mme de Martel a été entendue cette après-midi par M. Boucart, juge d'instruction ; sa déposition durait encore à cinq heures et demie.

LA VILLE DE PARIS

contre les Frères des Ecoles chrétiennes

Paris, 15 mai. — La Chambre des requêtes de la Cour de cassation va avoir à se prononcer sur la recevabilité de la demande en cassation d'un très gros procès qui, au lendemain des élections municipales, a un côté extrêmement piquant.

Il y a de longues années, la Ville de Paris avait donné aux Frères des Ecoles chrétiennes le vaste immeuble de la rue Oudinot, à l'effet d'y installer un noviciat.

Mais au lendemain de la laïcisation des écoles, le Conseil municipal revendiqua l'établissement. La justice fut saisie du différend.

Les premiers juges leur donnèrent raison, en déclarant qu'une donation est toujours irrévocable. Telle ne fut pas l'opinion de la Cour d'appel qui ordonna la restitution de l'immeuble à la Ville de Paris.

Les Frères des Ecoles chrétiennes se sont aussitôt pourvus contre cet arrêt, et c'est leur recours que la Chambre des requêtes s'apprête à examiner.

D'après les on-dit, la bataille sera chaude, car le ministère public doit conclure au rejet du pourvoi, tandis que le conseiller rapporteur est, au contraire, d'avis de l'admettre.

Paris, 15 mai. — M. le conseiller rapporteur Cotelle a conclu à l'admission du pourvoi soutenu par Me Sabatier.

L'avocat général Mérillon a, au contraire, conclu au rejet.

La cause a été mise en délibéré.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

A PARIS

Le succès des nationalistes est tellement indiscutable et écrasant que les journaux ministériels n'ont même pas essayé, comme il y a huit jours, de plaisanter les Parisiens. Le « Temps » ne parle plus de « pirouettes » et, au contraire, subitement éclairé, résume les raisons qui ont inspiré les électeurs dans ces deux mémorables journées.

Ces raisons, nous les avons déjà fait connaître. C'est le désir de cesser l'agitation dans laquelle la France s'énerve depuis trop longtemps ; c'est le triomphe désiré du drapeau tricolore contre le drapeau rouge, symbole du désordre révolutionnaire. Les électeurs parisiens se sont prononcés, en un mot, contre toute reprise de l'affaire Dreyfus, contre l'intolérance odieuse qui pèse sur un peuple amoureux de sa liberté.

Ils ont voulu aussi protester contre les imprévoyances trop manifestes qui ont compromis les débuts de l'Exposition, un grief non moins sérieux contre la politique ministérielle.

La signification du scrutin n'a donc pas échappé à certains organes, qui sont loin d'être nationalistes. Nous la trouvons indiquée de la façon suivante, dans le « Petit Parisien », dont le directeur est, on le sait, M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture :

« Le conseil municipal, tel qu'il est sorti des urnes parisiennes, ignore encore ce qu'il fera. Mais il est certain que le corps électoral a affirmé sa ferme volonté de ne pas rouvrir une agitation qui a fait tant de mal à la France.

» La culpabilité ou l'innocence de Dreyfus ne sont plus en cause comme elles l'étaient, lorsqu'a été soulevée la question de la revision d'un procès qui n'avait pas été entouré de toutes les garanties judiciaires.

» Après de longs débats publics devant le conseil de guerre de Rennes et l'arrêt rendu, la vérité légale existe, nous l'avons dit le jour même, nous le répétons.

» La grâce accordée, pour les motifs donnés par le ministre de la guerre dans le rapport qui la soumettait à la signature du président de la République, a constitué la vérité historique.

» La France s'est associée à l'ordre du jour adressé à l'armée, à cette occasion, par le général de Galliffet.

» C'est cela que Paris vient de dire avec l'autorité solennelle de sa voix républicaine : l'incident est clos. »

Ajoutons à ces réflexions celles émises, à un rédacteur de l'« Echo de Paris », par M. Henry Boucher :

Les élections de Paris, a dit notamment l'ancien ministre du commerce du cabinet Méline, n'ont pas besoin de commentaire ; leur signification est écrasante, non pas seulement pour le gouvernement d'aventure qu'elles achèvent de condamner, mais pour les internationaux de tous poils qui en ont été les soutiens.

Les élections des 6 et 13 mai, c'est le referendum d'un peuple libre qui affirme la volonté de vivre avec l'esprit de sa race, de ne pas plus accepter les oppressions intellectuelles que les tyrannies matérielles. Il a compris qu'il est des invasions plus dangereuses, peut-être, que les invasions armées, que les divisions politiques. Il a deviné et battu en 1900 Pitt et Cobourg. Il a proclamé, une fois de plus, la France une et indivisible.

M. Henry Boucher a déclaré, d'autre part, qu'en province, partout où la question nationale s'est posée, le résultat n'a pas été douteux, et en ce qui concerne le sort du ministère, à la rentrée des Chambres, il a émis des considérations pessimistes pour le cabinet.

Le rôle des élus

Paris, en nommant les nationalistes, leur a tracé leur rôle et indiqué les lignes dans lesquelles, dit le « Gaulois », il leur fallait se renfermer.

« Ils remplacent des agitateurs de profession, dont ils ne veulent ni ne peuvent continuer la tradition révolutionnaire.

» Sans doute, il leur faudra donner satisfaction au mouvement d'opinion qui les a portés à l'hôtel de ville, et comme nous le faisait connaître hier, dans un article magistral, le président de la Ligue de la Patrie française, ils s'efforceront de donner à l'armée une première réparation en reprenant une proposition que l'ancien conseil avait étudiée puis abandonnée.

» En d'autres termes, ils rechercheront, d'accord avec le président de la République et s'il se peut le gouvernement, le moyen d'honorer le héros de Fachoda, en le recevant solennellement à l'hôtel de ville.

» Peut-être débaptiseront-ils la rue Scheurer-Kestner, dont le nom rappelle une des plus tristes pages de notre histoire contemporaine, et qu'ils la placeront sous le vocable de Villebois-Mareuil, ce bon Français qui, en tombant pour une cause sacrée a projeté, en mourant, un rayon de gloire sur notre pays.

» Enfin, ils réclameront la sanction logique, inévitable du vote de Paris, c'est-à-dire l'amnistie pour les condamnés de la haute cour.

» Ceci fait, ils respecteront la trêve de l'Exposition et administreront les affaires municipales simplement, sagement, honnêtement, et c'est par ce trait surtout qu'ils se distingueront de leurs prédécesseurs. »

La réunion nationaliste de lundi

Voici, d'après la « Libre Parole », des renseignements sur la réunion nationaliste qui s'est tenue lundi soir, à l'« Hôtel Continental » :

Après un exposé de la situation par M. Grebeauval, l'assemblée, se préoccupant de déterminer comment s'affirmerait dès la première séance du conseil, la majorité nationaliste, a voté à l'unanimité un projet de résolution tendant à ce que la délibération prise par l'ancien conseil et relative à la réception de Marchand à l'hôtel de ville soit exécuté avant le 14 juillet.

C'est à l'unanimité que la candidature de M. Grébeauval, pour la présidence, fut adoptée, après qu'on eut écarté celles de MM. Sauton et Lamouroux.

M. Grébeauval, en remerciant l'assemblée, déclara très nettement que s'il était élu, pour se conformer aux usages, il présenterait le bureau au président de la République, et que, ce devoir accompli, il ne remettrait plus les pieds à l'Elysée.

M. Grébeauval conseilla d'autre part à ses amis de désigner pour vice-présidents deux conseillers d'opinion moins tranchée que la sienne dans l'intérêt des relations officielles, surtout pendant l'Exposition.

Des conseillers, ayant proposé que les deux vice-présidents fussent M. Dausset, pour la Patrie française, et M. Galli pour la Ligue des Patriotes. M. Grébeauval fit observer que ce serait la rupture avec l'Elysée.

M. Galli expliqua que c'était bien là son intention, mais que, cependant, ne voulant pas provoquer d'incident pendant l'Exposition, et, d'autre part, considérant toute visite de sa part à l'Elysée comme incompatible avec sa dignité, il déclinait toute candidature au bureau.

M. Dausset fit une déclaration analogue. On décida alors que les deux vice-présidents seraient choisis, l'un parmi les modérés, l'autre parmi les radicaux.

On voit que c'est la politique d'abstention pour toute manifestation antigouvernementale aiguë pendant l'Exposition qui a prévalu.

Paris, 15 mai. — Voici les noms des 37 conseillers municipaux qui ont assisté à la réunion de l'Hôtel Continental :

MM. Grébauval, Escudier, Gay, Jousselin, Poirier de Narçay, Auffray, Le Menuet, Galli, Gaston Méry, Fortin, Dausset, Quentin-Bauchart, Foursin, Sproneck Houdé, Alpy, Tournade, Chérot, Barnier, Despatys, Bertrou, Evain, Milbouard, Caron (Bonne-Nouvelle), Piault, César Caire, Baranton, Camille Rousset, Chassaigne-Goyon, Deville, Levée, Arnould-Duval, Bussat, Lepelletier, Froment-Meurice.

A l'Hôtel-de-Ville, deux groupes ont été constitués : d'abord le groupe des radicaux et radicaux-socialistes de la Défense des droits de Paris qui comprend 12 membres et dont M. Opportun a été nommé président et M. Chautard, secrétaire.

Les élus socialistes ont reconstitué leur groupe. M. Navarre a été élu président, M. Weber, trésorier.

Télégramme à Déroulède

M. Jules Lemaître a envoyé à Paul Déroulède la dépêche suivante :

« A Paul Déroulède, président de la Ligue des patriotes, député de la Charente, Saint-Sébastien.

» Cher ami, je vous envoie mes bien affectueux remerciements. Votre nom nous a beaucoup servi dans la lutte. Les élections des 6 et 13 mai, si riches de signification, sont, entre autres choses, une protestation contre l'odieux procès de la haute cour, un salut du peuple aux persécutés et aux proscrits.

» Vive la France ! Vive la République !

» Jules LEMAITRE. »

Observations statistiques

Les calculs statistiques, en ce qui concerne les élections de Paris, imposent, dit le « Journal », les conclusions suivantes :

1. — La majorité est absolument déplacée par les élections.

2. — La majorité devient plus hétérogène qu'elle n'était précédemment ; la minorité devient plus homogène.

3. — Les élections ont anéanti la puissances des comités de quartier franc-maçonniques.

4. — Elles ont affirmé la force des grandes lignes générales.

5. Elles ont accentué la puissance des grands courants politiques.

6. Petit fait : nombre exceptionnel d'avocats et de journalistes au conseil municipal.

7. Première introduction (sauf erreur) d'antisémites proprement dits au conseil municipal.

DANS LES DEPARTEMENTS

Marseille, 15 mai. — Le conseil de préfecture a été saisi d'une réclamation émanant des comités fusionnés contre la liste socialiste Flaissières, qui revendiquent la validité de l'élection au conseil municipal de deux des leurs, ce qui porterait à sept le chiffre de la minorité.

LA TEMPÊTE

Un naufrage. — Cinq victimes

Saint-Brieuc, 15 mai. — Avant-hier soir, au moment du plus fort de la tempête, le dundee « Amélie », de Saint-Malo, chassant sur ses ancres, s'est échoué sur la pointe de la ville Pichard-en-Pléneuf, à 800 mètres du rocher le Verdelet.

L'équipage, composé de quatre hommes et de deux passagers, s'était réfugié dans le canot du bord ; mais le canot a sombré presque aussitôt.

M. Cardin, facteur des postes à Pléneuf, seul témoin de ce naufrage, a pu, au péril de sa vie, accrocher et sauver le fils du capitaine.

Un second marin allait être mis hors de danger par le courageux facteur, quand une lame énorme, le broyant sur les rochers, l'a fait disparaître.

Cinq marins ont péri.

Paris, 15 mai. — Divers télégrammes nous apportent des nouvelles de la tempête d'hier.

A Argenton, à Kerity-Penmarih, dans le Finistère, à Saint-Marc (Loire-Inférieure), trois canots de la Société de sauvetage des naufragés ont sauvé les équipages de quatre bateaux de pêche en perdition, dont les deux derniers comptaient quinze hommes.

On signale à Nantes, à Vannes, à Paimbœuf de violentes bourrasques et un froid glacial.

En Allemagne, à Leipzig et à Chemnitz, la neige est tombée en abondance. La température se maintient à deux degrés au-dessous de zéro.

A L'EXPOSITION

Paris, 15 mai. — L'archiduc Ferdinand-Charles, neveu de l'empereur d'Autriche, a visité hier les palais de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bosnie ; il a été reçu par les commissaires généraux de ces nations.

A l'occasion des fêtes d'inauguration du pavillon de l'Allemagne, qui ont lieu mardi et mercredi, les principaux commerçants de Berlin sont partis hier matin, au nombre de plusieurs centaines, par un train spécial, pour visiter notre Exposition.

Le feu au Château-d'Eau

Un incendie s'est déclaré, mardi vers midi, dans les sous-sols — ô ironie des mots et des choses — du Château-d'Eau, à l'Exposition.

La nouvelle de ce nouveau sinistre a produit une grande émotion dans Paris et surtout dans le monde officiel.

Les dégâts matériels sont importants, mais il n'y a heureusement pas d'accident de personne à déplorer.

Trois ouvriers, qui travaillaient dans les sous-sols, ont pu se sauver à temps. Par contre, toute l'installation électrique du Château d'Eau est absolument détruite et hors d'état de pouvoir être encore utilisée.

Ces travaux d'installation, a déclaré devant nous M. Bouvard, avaient duré un mois ; ce n'est donc pas avant quelques semaines que les fontaines lumineuses seront en état de fonctionner.

M. Millerand et tous les hauts fonctionnaires de l'Exposition se sont rendus sur les lieux, déplorant ce nouveau sinistre qui vient retarder l'achèvement d'une Exposition qu'on déclarait prête il y a juste un mois aujourd'hui.

Les résultats de l'enquête ne sont pas encore suffisamment avancés pour déterminer exactement les causes de l'incendie. D'après les uns, le feu aurait été communiqué par un circuit électrique à un tas de débris ; d'autres affirment au contraire que la chose est impossible, pour la bonne raison qu'il n'y aurait pas eu de courant depuis samedi soir.

Les ouvriers qui se trouvaient dans le sous-sol auraient déclaré qu'ils ignorent absolument comment le feu a pris.

M. Millerand et son arrêté

M. Millerand reconnaît ses torts et devient d'une humeur plus douce. Il a conféré hier matin avec MM. Alfred Picquard, Henri Chardon et les directeurs de l'Exposition au sujet de l'arrêté qu'il prit il y a quelques jours et par lequel il menaçait de ses foudres tous les exposants en retard. Il ne prendra décidément pas de mesures de rigueur contre eux, reconnaissant ainsi, sans l'avouer hautement, que s'ils n'étaient pas tous encore installés, c'est que les constructions officielles n'étaient pas achevées.

Cependant, pour que M. Millerand n'ait pas tout à fait l'air de faire beaucoup de bruit pour rien, à